

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-74

OBJET : Compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique du 4 décembre 2014.

LE CONSEIL,

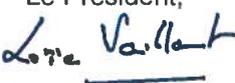
Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les dispositions ayant reçu un avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique du 4 décembre 2014.

Fait à Tours, le 16 décembre 2014

Le Président,


Loïc VAILLANT